

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire, tenue le 28 Avril 2026, a fixé le dividende de l'exercice 2025 à 1,300 DTU par action, s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 26% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

1,300 dinar par action soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques résidentes et les personnes physiques et morales non résidentes).

Le détachement du dividende se fera le 05 mai 2026 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 07 mai 2026.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.